Que de larmes et d'insomnies évitées!

Froyelles, par Crecy (Somme), le 20 octobre 1888. — *Je souffrais d'un violent mal de dent, la tête me brûlait; je ne savais que faire, lorsqu'un ami m'apporta un flacon de Baume Victor (2 fr. le flacon) Je pris un peu de coton sur lequel je mis une seule goutte de Baume Victor; j'appliquai le coton sur la dent, et à l'instant je fus guéri. Que de larmes et d'insomnies seraient évitée, si le Baume Victor était mieux connu.*

Eug. JOLY, instituteur.

M Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 18494d

TOURCOING

Tribunal de Commerce.—Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu dimanche, pour la désignation d'un juge suppléant(2e tour) :

Inscrits, 1.499. — Votants 735

MM. LÉON MONNIER......... 321 voix
PIERRE DEFRETIN......... 412

M. Pierre Defretin est donc élu.

M. Monnier avait obtenu 188 voix au premier tour ; il en a eu hier 321.

La fraction du parti conservateur qui avait combattu sa candidature, il y a une quinzaine de jours, n'a donc pas persisté tout entière dans son opposition.

M. Monnier n'en échoue pas moins.

M. Defretin, d'Halluin, dont la candidature a été posée à la dernière heure, triomphe grâce à l'appoint que lui ont apporté les électeurs des communes dont beaucoup n'avaient pas voté au premier tour, et qu'on est allé chercher en voitures pour les amener au scrutin d'hier.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Defretin. Nous sommes convaincu qu'il a toutes les qualités requises pour faire un bon juge au tribunal de commerce et nous n'aurions rien à regretter dans cette élection, si nous n'y voyions le point de départ de luttes et de difficultés qu'on avait pu éviter jusqu'ici dans nos scrutins consulaires.

Des conservateurs se sont donc prononcés contre M. Monnier, candidat au tribunal de commerce, par cette seule raison qu'ayant des opinions républicaines, il n'a pas consenti, aux dernières élections, à se laisser porter sur la liste municipale de *la droite pure*, après avoir refusé d'ailleurs la candidature qu'on lui offrait en même temps à gauche.

Républicain libéral, M. Monnier entendait rester avec les républicains libéraux : nous supposons qu'il aurait accepté de figurer sur une liste indépendante, faite en vue de la bonne gestion des intérêts municipaux et où chacun aurait gardé la netteté de ses sympathies politiques.

M. Monnier a lutté jadis au Conseil municipal pour la liberté de l'enseignement catholique et contre la laïcisation du bureau de bienfaisance. Il ne saurait donc être suspect d'hostilité envers les principes religieux et sociaux des conservateurs tourquennois.

C'est donc comme républicain, et seulement comme républicain, qu'on a fait échec à sa candidature.

Ceux qui ont poursuivi jusqu'au bout ce maigre triomphe politique, dans une élection pour le tribunal de commerce, sont-ils bien assurés de ne pas avoir à le regretter le jour où ils verront leurs adversaires, à qui ils auront donné l'exemple, amener aux scrutins consulaires des patentés de tout ordre, plus désireux du succès d'un radical quelconque que soucieux des grands intérêts dont le Tribunal de Commerce a la garde?

A. R.

L'« ECHO DE TOURCOING » préconise « l'union catholique sur le terrain social. »

Nous nous réjouissons de cette adhésion, si tardive soit-elle, à une politique qui a été la nôtre depuis la lettre écrite par le comte de Chambord à M. Chesnelong, le 27 octobre 1873.

Nous nous en réjouissons d'autant plus que nous nous souvenons — sans en avoir gardé rancune — des attaques que nous nous attirions des meilleurs amis de l'*Echo de Tourcoing* quand nous préconisions — Dieu sait avec quelle mesure et avec quelle... « modestie »—cette politique d'union catholique, en dehors de toute préférence de parti, à laquelle ils semblent vouloir enfin se rallier définitivement aujourd'hui.

Mais l'*Echo de Tourcoing* qui a, parait-il, « des principes » et une « dignité à sauvegarder » croit-il bien servir ces « principes» et cette « dignité », croit-il faire de l'union catholique, en combattant, jusque dans les élections consulaires, des républicains modérés et libéraux qui ont donné des gages éclatants de leur respect pour les droits et pour la liberté des catholiques?

A. R.

L'« Echo de Tourcoing » paraît tout heureux de pouvoir invoquer l'appui donné à la dernière heure, par l'organe du parti opportuno-radical, à la candidature de M. Monnier.

Le journal de M. Dron ne songeait certes pas, le 16 décembre, à soutenir M. Monnier qu'il malmenait même, en contestant la pureté de son républicanisme.

Quand il a vu certains « blancs », pour parler comme lui, commettre la faute qu'ils ont commise, l'occasion lui a semblé bonne pour accentuer la division du parti conservateur et il s'est jeté dans la mêlée.

Y a-t-il, dans cette manœuvre assez habile de nos adversaires communs, de quoi tant réjouir l'*Echo de Tourcoing* ?

Et n'y devrait-il pas y voir plus tôt la démonstration qu'on aurait mieux fait de laisser la politique à la porte du tribunal de Commerce ? A. R.

M. Léon Monnier nous communique la circulaire suivante qu'il adresse aux électeurs consulaires :

« Tourcoing, le 24 décembre 1888.

» Messieurs les Electeurs,

» Je remercie ceux d'entre vous qui ont bien voulu me donner leur suffrage dans le scrutin de dimanche 23 decembre.

» Le Tribunal avait décidé, à l'unanimité, le jeudi 13, le maintien de ma candidature. En me combattant comme on l'a fait, c'est donc lui qu'on a surtout atteint.

» Ceux de mes concitoyens qui ont cru devoir mêler la politique à ce scrutin se sont trompés. Je souhaite que l'erreur commise hier n'ait pas dans l'avenir des conséquences fâcheuses pour la dignité et pour l'autorité de la justice consulaire à Tourcoing.

» Il ne saurait me convenir de relever les manœuvres dont on a usé pour faire échec à ma candidature. Tous les hommes qui n'obéissent pas aveuglément à des préventions de coteries les ont déjà condamnées.

» Je vous renouvelle, Messieurs et chers concitoyens, l'expression de mon inébranlable dévouement.

» LÉON MONNIER,
» *Fabricant de tapis.* »

Renouvellement partiel de la Chambre de Commerce. — Des élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce de Tourcoing doivent avoir lieu, le jeudi 27 décembre courant, dans la salle des audiences du tribunal de commerce. Aux termes de l'arrêté préfectoral qui convoque les électeurs, le scrutin sera ouvert à neuf heures du matin pour être clos à trois heures de l'après-midi.

Les candidats à l'élection que nous venons d'indiquer sont :

MM. PAUL DUBRULE, membre sortant ;
J. B. DESURMONT-MOTTE, membre sortant ;
EDOUARD FLIPO BOUCHART, membre sortant ;
ALEXANDRE DELETOMBE, constructeur-mécanicien, juge au tribunal de commerce, qui serait appelé à succéder à M. Lucien Lorthiois-Delplanque, décédé,

Conseil municipal de Tourcoing. — *Séance extraordinaires des 27 et 29 décembre* 1888. — Ordre du jour :

Budget communal pour 1889. — Rapport de la Commission des finances. — Budget du Bureau de bienfaisance pour 1889. — Remboursement à la société de secours mutuels *la Prévoyance* des dépenses par elle affectées pour la constitution d'une section d'enfants. — Crédit. — Réception des travaux. — Fournitures classiques. — Cahier des charges pour l'adjudication. — Propriétés communales. — Renouvellement d'assurances. — Crédits supplémentaires.

Une tentative de vol d'un sac de moules. — La nuit dernière, les nommés Bruno Aenkaert, âgé de 41 ans, terrassier Marcelin Vandevelde, 21 ans, demeurant Chemin du Jambon, à la Croix-Rouge ont pénétré dans la cour de l'estaminet Gayet, et ont tenté d'enlever un sac de moules. La femme entendant du bruit, appela son mari, qui était couché, celui-ci descendit aussitôt, et s'élança sur les voleurs. Le cabaretier, en reconnut un et le laissa partir pour courir après l'autre. En chemin, il rencontra une patrouille d'agents, et se mirent à la poursuite des voleurs.

Aenkaert fut bientôt rattrapé, mais Vandevelde avait disparu. Les agents ne se décourageaient pas, et eurent la chance de le rencontrer dans un estaminet de la Croix-Rouge qui était encore ouvert.

Les deux malfaiteurs ont été conduits au poste.

Deux procès-verbaux ont été dressés contre divers cabaretiers qui avaient encore leurs établissements ouverts après l'heure réglementaire.

Saisie aux Halles. — Monsieur Ansart, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi 200 kil. de harengs, reconnus impropres à la consommation.

LILLE

Deux ministres à Lille. — MM. Viette, ministre de l'agriculture et Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, venus pour assister à la séance solennelle de la *Société des Agriculteurs du Nord*, sont arrivés à Lille dimanche par l'express de midi douze minutes.

Sur le quai attendaient le train ministériel : MM. Saisset-Schneider, préfet du Nord ; René Pichon, secrétaire général de la préfecture ; Lhotte, Bancelin, Mossé, sous-préfets d'Hazebrouck, Dunkerque et Avesnes ; Salmon et Pain, conseillers de préfecture ; Géry Legrand, sénateur, maire de Lille ; Rigaud, Gavelle, Viollette, Biggio, adjoints ; René Telliez, président honoraire de la Société des Agriculteurs du Nord ; Claeys, sénateur, président de la Société des Agriculteurs ; Trannin, Florimond Desprez, vice-présidents ; Muel, inspecteur principal du chemin de fer du Nord; Michot, inspecteur des forêts, etc.

A midi 12, le train ministériel entre en gare. M. Pierre Legrand descend le premier du wagon-salon qui a amené les ministres et leur suite. Après lui descendent MM. Viette, ministre de l'agriculture ; Girier, sénateur; Maxime Lecomte, député ; Maulion, procureur général ; Tisserand, directeur de l'agriculture, et un sous-chef de cabinet.

M. le préfet présente très rapidement à M. Viette toutes les autorités présentes. Les personnages officiels sortent de la gare par la façade principale, en traversant la salle des Pas-Perdus. Tout le monde monte en voiture, et le cortège se rend à la préfecture par la rue de la Gare, la rue Nationale et le boulevard de la Liberté. Sur la place de la Gare étaient massés un millier de personnes environ. Des cris de : « Vive la République ! » ont été interrompu par quelques sifflets et des cris : « Vive Boulanger! »

A la préfecture, a eu lieu, à midi et demi, le déjeuner offert aux ministres.

A trois heures les convives sont allés visiter l'exposition du Palais-Rameau, où une foule considérable avait été se poster dès la matinée.

La distribution des récompenses aux lauréats de la société des agriculteurs du Nord s'est effectuée à quatre heures et demie, dans la salle des fêtes de l'hôtel du Maisniel. Les ministres et les principales autorités assistaient à la cérémonie.

M. Viette, ministre de l'agriculture, a pris le premier la parole.

Il a dit, entre autres choses, que le rendement en blés, dans le département du Nord, est de beaucoup supérieur aux moyennes des pays les plus cultivés.

M. Claeys, président de la société, a ensuite remercié les ministres d'avoir accepté l'invitation qui leur avait été faite. Il a réclamé la création, à Lille, d'une chaire d'agriculture.

M. Jacquart, secrétaire, a alors lu son rapport annuel, et M. Roger, vétérinaire à Roubaix, a donné un aperçu sommaire des travaux de la société.

M. Viette, a remis, ensuite, au nom du président de la République :

La croix de la légion d'honneur, à M. Bernard, vétérinaire-agriculteur, conseiller général de Cambrai, et ancien député ;

Les insignes d'officier du Mérite agricole, à M. Vittu, vétérinaire, à Lille, et celles de chevalier du même ordre à MM. Roger, vétérinaire, à Roubaix, Dupont, cultivateur, à Thiant, et à M. Pécheux, maire de Raive.

Puis on a procédé à la lecture du palmarès. Voici la liste des récompenses qui intéressent notre région :

Grands prix d'honneur, objet d'art. — La Société des Agriculteurs du Nord reconnaissante à M. Brunel, directeur de l'Enseignement primaire, pour services rendus à l'Enseignement agricole.

Objet d'art, décerné par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, M. Ernest Macarez, cultivateur à Haulchin. — Objet d'art, décerné par la société des agriculteurs de France, M. Aimé Stévenoot, cultivateur à Armbouts Cappel.

Cultivateurs. — La Société récompense les cultivateurs qui ont exposé les plus beaux produits de leur récolte :

Arrondissement de Lille, exposants hors concours, diplômes d'honneur : Dalle, Jean, cultivateur à Bousbecques (pour sa magnifique collection de lins; Phatzer, de Roubaix (pour sa magnifique collection de raisins.

Prix de la Société des agriculteurs de France, médailles d'argent grand module, M. Cordonnier. Anatole (*Cercle horticole de Roubaix*), collection de fruits.

Instituteurs. — Deuxième section, travaux divers ayant trait à l'enseignement agricole, deuxième catégorie, pour l'ensemble de leur exposition, M. Pudepièce, instituteur à Mouveaux.

3e section, travaux de statistique agricole sur le département du Nord, 1re catégorie, tableau de la statistique des récoltes et du prix des lins du Nord de 1801 à 1883. — Médaille d'or, M. Dalle Jean, cultivateur à Bousbecques.

2e catégorie, médaille de vermeil *ex-equo* (grand module), MM. Gernez, directeur de l'école primaire supérieure de Roubaix; Ladrière J., instituteur à Fiers-lez Lille.

La séance est levée à six heures. Le banquet a eu lieu, à sept heures, à l'hôtel du Maisniel. Au dessert, M. le Préfet a pris la parole pour proposer la santé du chef de l'Etat. M. Claeys a bu à la santé des deux ministres.

M. Viette a remercié M. le préfet de son toast à M. Carnot. Il a prétendu que la République a pris directement en mains les intérêts de l'agriculture et l'instruction agricole.

Il a dit que le blé a du être protégé, même en déguisant d'inavouables manœuvres de bourse, parce que le jour, où le grain ne se cultiverait plus en France, celle-ci serait à la merci des étrangers.

Il a fait allussion au boulangisme, et a déclaré qu'entre la dictature et la liberté, le peuple n'hésitera pas. Il a bu à la Liberté, à la P département du Nord, à la République.

D'autres discours ont été prononcés.

M. Pierre Legrand a aussi pris la parole; il a dit qu'avec M. Viette, il défendra les agriculteurs, au sein du gouvernement; parlant du général Boulanger, il a prononcé le mot de : « misérable. » Il a bu à l'armée.

Des cris : A bas Boulanger ! se sont fait entendre, mêlés à ceux de : Vive la République !

Tout était terminé à dix heures.

M. Viette est reparti par le train de 11 h. 45. Aucun incident.

Les élections consulaires. — Dimanche a eu lieu le scrutin de ballottage pour le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Lille. Voici les résultats du scrutin :

Inscrits, 3306. — Votants, 123.

Election de quatre juges :

MM. ALBERT DUJARDIN, juge sup.... 120 ELU
EMILE ROUZÉ, juge sortant..... 119 »
ALFRED SCALBERT, juge sortant.. 117 »
JULES SCHOUTTETEN, ancien juge.. 115 »

Bulletins blancs, 2.

Election de deux juges suppléants :

MM. HENRI DESPRETZ, sortant........ 121 ELU
AUGUSTE BONTE, sortant.......... 121 »

Bulletins blancs, 4.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Le « Caïd ». — Il y aura, dans quelques jours, quarante ans que la partition de M. Ambroise Thomas fut jouée pour la première fois à l'Opéra-comique (le 3 janvier 1849). Le compositeur n'aime pas, dit-on, qu'on lui rappelle cette œuvre de jeunesse qui est, en effet, quelque peu triviale et qui a inspiré nombre d'opérettes plus vulgaires les uns que les autres.

Il y a cependant de fort jolis motifs dans le *Caïd*. Les couplets de la diane, l'air : *Le Tambour-major*, le duo entre la modiste et le barbier, le quintette du premier acte, le nocturne *O ma gazelle* ! sont des pages vives et alertes qui ont eu un succès durable.

Je ne serai que juste en disant que le *Caïd* a été interprété d'une façon extrêmement satisfaisante. M. Riché est un Ali-Bajou des plus comiques et M. Norval a chanté avec beaucoup d'allure le rôle du tambour-major. Mesdames Guilbert et B. Perny complétaient cet excellent ensemble.

Ajoutons que l'orchestre a vaillamment tenu sa partie et qu'il a fait applaudir l'ouverture de la partition. G. D.

Le concert de l'association des anciens élèves de la rue du Bois. — Un concert de bienfaisance avait été organisé, dimanche par l'association des anciens élèves de la rue du Bois. Leurs efforts ont été couronnés d'un véritable succès, succès que l'on pouvait prévoir du reste avec des éléments comme ceux qui composaient le programme du concert.

La *Grande Fanfare* jouant les ouvertures de chaque partie a été très appréciée.

M. Henri Desbonnets a parfaitement chanté. Il est doué d'une belle voix qu'il conduit avec beaucoup de facilité. M. J. Marcelli est un violoniste dont l'éloge n'est plus à faire. Disons seulement qu'il a joué avec beaucoup de sûreté, et cela suffira.

La partie comique était remplie par M. J. Watteeuw, le chansonnier bien connu. Il a détaillé quelques chansons de Nadaud, qui ont été très goûtées.

Nous serions incomplets si nous ne félicitions Mlle Salembier qui avait bien voulu prêter son concours à ce concert. L'habile cantatrice a été fort applaudie, chacun connait du reste, son remarquable talent artistique.

Venait en dernier lieu, M. Nauvelaers qui a été très applaudi par les spectateurs pour ses exécutions diverses sur le xilophone. Tous ces artistes ont joué devant une salle comble.

En somme, concert très réussi dont l'honneur revient en particulier aux anciens élèves de la rue du Bois.

Voici les numéros de la tombola qui a suivi cette charmante soirée :

3740	560	5681	2915	1699	216	563	5031	52
423	5749	5179	1720	2422	6177	483	2327	5601
6668	2022	5803	5176	5329	4465	5220	3843	4972
5643	2489	5332	6343	2019	4188	1493	1430	558
3791	657	4617	3290	3156	4685	680	3178	4731
6557	360	4312	109	804	3620	5733	5025	122
547	5571	5842	80	5595				
21	5195	902	5292	4572	6056	1846	3989	4768
3116	2263	2101	5523	2106	1321	4114	93	3129
4635	2301	223	1730	829	290	5645	3734	121
6066	5088	2648	6301	6061	4082	2309	1733	1410
6144	534	2729	773	1009	4557	201	5286	5683
5520	1432	3503	4977	4166	2036			

On peut réclamer les lots à l'école de la rue du Bois lundi à partir de quatre heures du soir.

Blanc Seau. — Un concert a été donné dimanche soir, par la 336e section des *Prévoyants de l'Avenir* du Blanc-Seau, et a obtenu un succès complet.

Ce soir lundi, le Grand-Théâtre donne la seconde représentation de *Fausse Alerte*.

La brochure de cette pièce est en vente chez M. Jubé, rue de la Gare (prix : un franc).

NORD

Douai. — La soirée dansante offerte samedi par M. Mention, maire de Douai, conseiller général, à la population douaisienne, avait attiré plus de douze cents personnes de la ville et des environs, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, dont la façade était brillamment illuminée. Les salons étaient décorés avec un goût parfait; les invités passaient sous une marquise éclairée de verres de couleur et portant les armes de la ville, se rendaient dans la salle qui servait de vestiaire, puis montaient les escaliers conduisant à la salle, ornée de glaces, de parterres, de fleurs, de plantes, d'arbustes, de statues; très remarquée une ingénieuse disposition de glaces en triangle autour de la colonne torse qui supporte la voûte de la chapelle.

Le salon blanc était réservé aux tables de jeu ; la grande salle des fêtes, où M. Mention recevait, présentait aux lumières un coup d'œil magnifique; portes et fenêtres étaient garnies de splendides draperies de velours rouge et or ; l'orchestre, qui occupait l'estrade du fond, comprenait trente des premiers artistes de la ville, sous l'habile direction de M. Bernard; les musiciens étaient cachés par un épais massif de verdure. Dans la salle des prud'hommes et dans une salle annexe au salon blanc, deux buffets très bien servis. Les dames, en grand nombre et portant de ravissantes toilettes, sont conduites dans la salle des fêtes, tandis que les messieurs se tiennent dans la salle en attendant le bal, qui a été ouvert à neuf heures et demie.

On remarque parmi les invités MM. Pichon, secrétaire général de la préfecture du Nord, remplaçant M. le préfet empêché; plusieurs présidents de chambre et conseillers à la Cour; le colonel de Geoffre de Chabrignac, du 15e d'artillerie, représentant le général de brigade Wartelle; le général L'Héritier; M. Maurice, député; M. le sous-préfet, appelé inopinément hors de Douai par un deuil de famille, s'était fait excuser; le colonel d'Aumale, du 27e d'artillerie; les officiers d'état-major et du génie; le chef du détachement du 33e de ligne; plusieurs conseillers généraux ; M. Cune, inspecteur d'Académie; Bertin, inspecteur général des ponts et chaussées : des membres du parquet et du barreau ; Courdaveaux, professeur à la Faculté des lettres ; Barbet, ingénieur des ponts et chaussées ; les conseillers municipaux; de nombreux officiers de gendarmerie et de toutes armes, en uniforme ; Richez, inspecteur primaire; de nombreux négociants de la ville, etc..., etc.

Le bal, dont l'animation a été fort grande, a duré jusque près de cinq heures du matin. En somme, soirée des plus charmantes et dont le succès a été complet.

Cambrai. — Lundi matin ont été ordonnés prêtres, par S. G. Mgr Monnier, dans l'Eglise Métropolitaine.

MM. Durlez, Charles, d'Herlies; Duydt, Louis, de Dunkerque; Bekemans, Charles, de Bruges; Cardinael Rémi, d'Hondeghem; Carton, Louis, d'Hordain; Débailleux, Constant, de Neuvilly; Declerck, Eugène, de Morbecque; Delcourt, Jules, d'Onnaing; Deryck, Henri, de Roubaix; Roussel, Alfred, de Tourcoing; Treicat, Emile, de Crepin; Verriele, Léon, d'Herzeele; Vermeulin, Henri, de Merris; Lecompte, Edmond, de Wervicq; Algrain, Léon Joseph, d'Hérinne; Accary, Théodule, de Bois-Grenier; Meurillon, Charles-Alfred, d'Estaires; Cachera, Alphonse, de Wallers.

BELGIQUE

CARTOUCHES BELGES ET FUSILS BULGARES.

— Le ministère public, M. Dieudonné, a donné samedi son avis dans la cause. Selon l'honorable organe de la loi, les magistrats belges peuvent juger un Etat étranger quand celui-ci a passé un contrat d'intérêt purement privé. Il a conclu toutefois à l'incompétence du tribunal, parce que, ainsi que l'ont plaidé MMes Maskens et Quillet, la Société demanderesse a, lors de la conclusion de la convention, renoncé à la juridiction des tribunaux belges par le fait qu'elle s'est soumise à celle des tribunaux bulgares. La thèse de la demanderesse que sa renonciation n'avait pour but que la juridiction des tribunaux des conseils n'est pas admise pour le ministère public. Jugement à huitaine.

Mouscron. — *La location des échoppes.* — Mercredi prochain aura lieu, en l'Hôtel-de-Ville, à dix heures du matin : 1° la location des droits de pesage et mesurage des places pour les foires et les marchés de la ville, pour le terme d'un an, à commencer du premier janvier 1889; 2° la location, pour le même terme, des échoppes érigées sur la place communale.

— *Vols et voleurs.* — Dans la nuit de dimanche un vol de lapins a été commis chez M. Duferment, près du Petit Pont.

— Samedi soir un individu se trouvait dans le grenier de M. Blankin, au Christ. Entendant du bruit, les locataires firent le tour de la maison et furent tout surpris de voir un individu sauter par la fenêtre. Il leur a été impossible de le reconnaître.

— *Le théâtre à Mouscron.* — Après un refus de la part du comité du cercle l'*Avenir* de livrer sa salle de fêtes à la troupe de drame du Grand-Théâtre de Roubaix, celle-ci a loué celle du *Casino*.

— On nous annonce que la société Ste-Cécile, (musique du *Casino*) vient d'être dissoute.

Bruxelles. — M. Gosselet, professeur à la Faculté de Lille, a été nommé, par acclamation, sur la proposition du président sortant, président de la société de géologie, de pathologie et d'hydrologie.

Un crime affreux à Gheluwe.— Dimanche à midi, le parquet de Courtrai est descendu au village de Gheluwe, près de Menin, pour instruire un crime. Voici de quoi il s'agit : Samedi à midi, une petite fille de onze ans revint de l'école en passant par un bois, où elle fut étranglée par un individu qui lui avait fait subir les derniers outrages.

On a retrouvé le cadavre de l'enfant samedi après-midi. Le coupable est inconnu. Ce crime épouvantable a jeté, on le comprend, une vive émotion dans la contrée.

Un vol à l'église de Reckem. — Dans la nuit de dimanche, des voleurs se sont introduits dans l'église de Reckem, où ils ont fracturé les troncs. A propos des vols d'église, si fréquents depuis quelque temps, une innovation vient d'être faite, qui croyons-nous, ne tardera pas à se généraliser.

Les voleurs se laissent d'ordinaire enfermer dans les églises et opèrent ainsi tranquillement pendant la nuit. Le clerc de l'église Saint-Martin de Courtrai fait tous les soirs, avant la fermeture, le tour de l'église avec un chien parfaitement dressé qui furette les coins et recoins, aboie—et ferait peut-être plus à l'occasion — s'il aperçoit figure humaine.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 22 et 23 décembre 1888

VERSEMENTS :

Roubaix { Samedi.	52 déposants	16 nouveaux		9,287 »»
Roubaix { Dimanche	130	»	32	»	22,973 »»
Lannoy.	»	8	»	1	»	810 »»
Croix	»	13	»	0	»	565 »»
				Total des versements.	33 635 »»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix { Samedi.	28	rembour.	effectués.	13,708 17
Roubaix { Dimanche	56	»	»	15,368 94
Lannoy	»	4	»	»	2,196 91
Croix	»	4	»	»	479 50
			Total des remboursements	31,753 58

Les opérations du mois de décembre sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Glorieux et Alexandre Cateaux, directeurs, et MM. Louis Gautier et Truffaut-Watine, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Parent-Debouvrie. - A Croix, par MM. A. Nedonsel et J. Delescluse.

Ordre du service. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les *dimanches*, de *9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2* les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FREMONT.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 22 décembre.* — Jeanne Glorieux, quai de la Vigne, 6. — Liévine Grimonprez, chemin des Couteaux, cour Goudzaine, 8. — Aline Vandenbyvanghe, rue de Pome, cour Warem, 3. — *Du 23.* — Marie Goethyn, rue de l'Ermitage, cour Eillot, 22. — Angèle Houzet, rue Bella — Victor Dumortier, rue de Béthune, 28 — Madeleine Chevalier, contour Saint-Martin, 12. — Emile Hauwel, rue de Sébastopol, 61. — Julie Delemasure, rue de la Banque, 8. — Jeannette Vandemergel, rue des Fondeurs, cour Carré, 2. — Marie Van Hessche, rue de Lannoy, cour Dufermont, 11

Publications de Mariages du 23 décembre. — Anatole Delonchant, 34 ans, fabricant, domicilié à Amiens, et Valérie Spel, 25 ans, sans profession, rue d'Alma, 26. — Henri Rasson, 35 ans, tisserand, rue Lafayette, et Marie Laforterie, 34 ans, bobineuse, id. — Arthur Kimpe, 30 ans, rentreur, rue Saint-Laurent, 2, et Jeanne Dubar, 22 ans, visiteuse, id., n° 4. — Léon Cordonnier, 27 ans, lieutenant au 87e régiment de ligne à Saint-Quentin, et Stéphanie Wiquay, 23 ans, sans profession, Grand'rue. — Auguste Demettre, 24 ans, peigneron, rue Archimède, 82, et Arsène Desmedt, 23 ans, dévideuse, rue des Anges, 20. — Joseph Decottignies, 25 ans, apprêteur, rue de l'Epeule, fort Dhalluin, 60, et Léonie Decottignies, 22 ans, soigneuse, rue Cugnot. — Julien Lalienne, 28 ans, peigneur, rue Drouot, 57, et Marie Vandenbroucke, 23 ans, cabaretière, rue Watt, 44. — Victor Dumortier, plafonneur, domicilié à Roubaix, et Marie Demeyere, ouvrière, domiciliée à Courtrai. — Liévin Meunier, 26 ans, rattacheur, rue des Longues Haies, 237, et Françoise Sakezyn, 22 ans, soigneuse, id., n° 239. — Désiré Desmettre, 21 ans peigneur, rue St-Jean, 20, et Marie Beaune, 24 ans, soigneuse, id. — Honoré Desfontaines, 33 ans, tisserand, rue de Villars, 9, et Amélie Caucheteux, 41 ans, ménagère, rue Lacroix, 9 — Louis Piedanna, 31 ans, domestique, rue Jacquart, cour Frasez, 65, et Marie Algoet, 30 ans, journalière, rue de France. — Alphonse Delrue, 24 ans, garçon boulanger, rue d'Alma, 129, et Clémence Desprets, 31 ans, ménagère, rue d'Alma, 174. — Jean Saelens, 23 ans, cordonnier, rue Monquieu, 21, et Céline Roland 25 ans, journalière, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 6. — Jules Trila, employé de commerce, domicilié à Roubaix, et Léonie Delepierre, domiciliée à Obigies.

Mariages. — Pierre Veie, 29 ans, domestique, rue des Anges, 18 et Cécile Dewachter, 24 ans, soigneuse, rue d'Alma, cour Frasez, 40. — Pierre Smet, 39 ans, tisserand, rue des Anges, 18, et Adéline Veie, 25 ans, soigneuse rue des Anges. — Constant Vandesompele, 24 ans, tisserand, rue Nain, et Sidonie Morael, 16 ans, soigneuse, rue de Lannoy, cour Boyaval.

Déclarations de décès du 22 décembre. — Adolphe François, 51 ans, journalier, Grande-Rue, cour Duthoit, 3. — Jean-Baptiste Coulombier, 56 ans, mécanicien, rue Mirabau, 3. — Germaine Depape, 1 mois, rue Vallon, 7. — Jean-Baptiste Berte, 37 ans, employé de commerce, rue Delzenne, maison Delcourt. — Agnès Degrave, 14 ans, rue du Tilleul, 169 — Claudine Deville, 24 ans, couturière, rue Marquisat, 18. — Marie Franceus, 65 ans, ménagère, rue du Trichon, 58. — Declercque, présenté sans vie, rue de Tourcoing, 22. — Delbart, présenté sans vie, rue d'Alger, cour Foveau. — *Du 23.* — Clémentine Lefebvre, 23 ans, rue des Fossés, 53. — Marie Dubois, 86 ans, rue Ma-Campagne, cour Durot, 3. — Berthe Dumora, 2 ans, rue Philippe-le-Bon, 8. — Henri Bettremieux, 9 jours, rue du Fontenoy, 169. — Benjamin Bardiaux, 45 jours, Hôtel-Dieu. — Jules Jardez, employé de commerce, gare de Roubaix.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ-DUBOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Sophie DUBOIS, veuve de Monsieur Louis LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1888, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 26 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Ma Campagne, maison Durot-Vandamme.

Les amis et connaissances de la famille VERCRUYSSE-GOUDEZENNE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Achille-Louis-Joseph VERCRUYSSE, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1888, à l'âge de un jour, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le mardi 25 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue Newcommen, 21.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 27 décembre 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle SCREPEL, veuve de M. Adolphe PROUVOST, décédée à Roubaix, le 31 décembre 1887, dans sa soixante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Une traversée périlleuse. — On annonce de Norfolk (Virginie), l'arrivée dans ce port d'une toute petite embarcation, presque une coquille de noix, appelée la *Libertad*, et à bord de laquelle le capitaine Slocum, sa femme et leurs deux enfants, viennent d'arriver de Rio-de-Janeiro.

C'est peut-être la première fois que quatre personnes font une traversée aussi longue et aussi périlleuse à bord d'une frêle embarcation. Le capitaine Slocum aussi était le commandant du trois-mâts barque américain *Aquidnec* qui a sombré à deux cent cinquante milles au sud de Rio-de-Janeiro.

A son arrivée dans ce port, le capitaine Slocum a acheté le matériel nécessaire et a construit lui-même, d'après un modèle japonais, la petite embarcation avec laquelle il devait entreprendre un si long voyage. Créée comme une jonque japonaise, avec trois mâts et des vergues qui ne sont, en réalité, que des baguettes de bambou, la *Libertad* ne mesure que trente-cinq pieds de long, sept et demi de large et à peine trois de profondeur.

C'est, pour ainsi dire, une embarcation découverte, car sa cabine est formée par une espèce de tente en toile que le vent pouvait emporter à tout moment.

La *Libertad* repartira prochainement avec ses quatre passagers pour Washington; elle se rendra ensuite à Baltimore et enfin elle viendra à New-York qui sera le terme de son voyage.

Honore ton père et ta mère. — A Breslau, lors de la retraite aux flambeaux donnée à Guillaume II, on avait porté dans le cortège un transparent avec ces mots: « Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longuement. »

Défense fut faite aux journaux de parler de cette inscription qui avait paru blessante pour l'empereur à cause de ses précédents démêlés avec son père et sa mère. Voilà pourquoi le fait vient d'être seulement connu.

On ne peut pas encore divorcer avec père et mère.

Animaux voraces. — A Gross-Moyeuvre (Alsace), on a découvert, dans l'estomac d'une vache, 27 objets différents, entre autres une médaille à l'effigie de Louis XVIII, un médaillon, un pfennig, un bouton, une agrafe, un morceau de fer blanc en forme de cœur, un crayon d'ardoise, plusieurs morceaux de fer-blanc et des clous. Tous les articles de ce musée rétrospectif en miniature étaient très bien conservés, à l'exception de la médaille dont l'effigie est à peine reconnaissable.

Dans un étang de Bourgogne, on pêchait dernièrement un brochet de onze kilogrammes. Malgré cette taille modeste il avait dévoré, quelques instants avant d'être pris, une carpe pesant un kilogr. 750 ! Et sans doute il avait trouvé le morceau un peu petit pour lui, car il l'avait englouti d'un seul coup; si bien que la carpe, retrouvée intacte dans son ventre, put avoir cette suprême consolation d'être mangée par des gens capables de l'apprécier. Nous laissons à nos lecteurs le soin de calculer, d'après ce seul repas, quel pouvait être le prix de revient de ce brochet de onze kilogrammes.

TRIBUNAUX

UN PROCÈS A SENSATION

Berlin, 23 décembre.

Samedi avait commencé à Berlin, devant le tribunal correctionnel provincial, le procès de l'ex-capitaine O'Danne, pour tentative d'escroquerie et de chantage au préjudice de l'attaché militaire d'Allemagne près l'ambassade de Paris.

O'Danne est Prussien, mais d'origine irlandaise; il avait commencé sous de brillants auspices sa carrière militaire : il avait été attaché comme gouverneur militaire à la personne de l'empereur actuel d'Allemagne, lorsque celui-ci avait douze ans. O'Danne perdit ce poste de confiance et fut exclu de l'armée pour escroquerie. Au cours de la vie aventureuse qu'il a menée depuis, il a été employé pour des services d'espionnage par le gouvernement allemand.

C'est lui qui, avec un complice fut arrêté à Lyon, il y a deux ans bientôt pour avoir tenté de suborner un jeune soldat et d'obtenir de lui un fusil et des cartouches. L'affaire ne parut pas très claire ou fut embrouillée à dessein. Toujours est-il que les autorités françaises ne purent ou n'osèrent lui faire son procès et se contentèrent de le faire reconduire à la frontière. Il fut repris peu après et condamné à une peine d'emprisonnement pour avoir reparu sur le sol français en violation de l'arrêté d'expulsion.

On le revoit plus tard en Suisse, et c'est de là qu'il adressa à l'attaché militaire allemand à Paris, M. de Hueno une lettre de menaces, demandant une forte somme pour acheter son silence au sujet des pratiques d'espionnage et de provocation de la police allemande en France et en Suisse.

Il avait déjà touché, pour renseignements militaires fournis de France, environ 30,000 marcs. Or, l'accusation prétend que ces renseignements étaient de pure fantaisie.

Cette tentative de chantage eut un autre résultat que celui qu'il attendait, il fut réclamé par le gouvernement allemand, extradé de Suisse et finalement traduit devant le tribunal de Berlin.

On attendait avec curiosité les débats publics qui auraient mis au jour les pratiques et le système d'espionnage du gouvernement allemand en France et ailleurs ; mais, à l'ouverture de l'audience, le procureur a requis le huis-clos, qui lui a été accordé par le tribunal. Au cours des débats, le défenseur d'O'Danne ayant demandé la citation des nouveaux témoins, la cause a été remise *sine dic.*

M. de Hueno était venu de Paris pour déposer comme principal témoin.

CHOSES ET AUTRES

Les savants pour rire :

X... va voir un professeur d'histoire naturelle et le trouve dans son cabinet prêt à sortir.

— Je vous dérange peut-être, monsieur, demande le visiteur.

— Mais pas du tout.

— Vous allez, m'a-t-on dit, commencer d'importants travaux, et ma visite...

— Vous ne me dérangez nullement, vous dis-je. Au contraire. J'allais faire quelques études sur les singes. Asseyez-vous donc.

***

Un vieillard des plus revêches disait à son petit-fils :

— Pourquoi m'appelles-tu toujours « grand-père » et jamais « bon papa » ?

— Tu m'as dit qu'il ne fallait jamais mentir !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

A Souakim

Londres, 24 décembre. — On télégraphie de Souakim au *Morning Post* de ce matin :

« Tout est tranquille et l'ennemi n'a pas donné signe de vie.

» Le gros des forces des derviches se trouve à Handoub et les Arabes sont prêts à combattre.

» Quoique se montrant naturellement très satisfait du succès remporté à Souakim, Riaz-Pacha s'est prononcé énergiquement contre toute nouvelle opération offensive au Soudan ; il est partisan décidé de la politique défensive qui, depuis ces trois dernières années a été suivie à Souakim et à Wadyalfa. »

L'affaire Bex

Paris, 24 décembre. — Aujourd'hui lundi, un personnage impliqué dans la déconfiture de l'agent de change sera, sans doute, arrêté au Palais de Justice même.

La santé de M. de Bismarck

Berlin, 24 décembre. — La maladie de M. de Bismarck est beaucoup plus grave qu'on ne le suppose dans le public. Depuis deux jours, on est très inquiet autour de lui ; mais on dissimulera la gravité de son état jusqu'au dernier moment, si une amélioration ne se produit pas.

Berlin, 24 décembre. — On affirme, dans les sphères bien renseignées, que M. de Bismarck avait déclaré vouloir se retirer au 1er janvier, mais que l'empereur l'a prié de rester en fonctions jusqu'à Pâques.

Les fiançailles du prince de Battenberg

Berlin, 24 décembre.— Les fiançailles du prince Alexandre de Battenberg, ancien souverain de Bulgarie, avec la princesse Victoria de Prusse, sœur aînée de l'empereur Guillaume II, seront officiellement annoncées après qu'un mois se sera écoulé depuis la mort que nous avons annoncée du père du fiancé.

M. de Bismarck a levé son opposition, pour la raison que, la fiancée n'étant plus fille d'un souverain régnant, son mariage ne saurait engager aucunement la politique extérieure de l'Allemagne.

Le chef d'état-major général

Paris, 24 décembre. — On affirme que le ministre de la guerre tient le nouveau membre du conseil supérieur de la guerre, le général Berge, pour un de nos meilleurs généraux, et qu'il aurait manifesté plusieurs fois le désir de voir trancher la question du chef d'état-major général en sa faveur.

M. Challemel-Lacour académicien

Paris, 24 décembre. — Il est question, dans certains milieux politiques et académiques, de poser la candidature de M. Challemel-Lacour à l'Académie française.

M. Auffray poursuivi

Mézières, 24 décembre. — M. Auffray est poursuivi par le parquet de Rethel pour outrages envers le commissaire de police.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX. — *Lundi 24 Décembre.* — Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 heures. — COCARD ET BICOQUET, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Hippolyte Raymond et Maxime Boucheron. — LE CAID, opéra-bouffe en 2 actes, paroles de Sauvage, musique d'Ambroise Thomas.— FAUSSE ALERTE, comédie nouvelle en 1 acte de MM. George Douëssant et L. Dauozelles.

THEATRE DE ROUBAIX. Direction de Mme veuve G. Deschamps. — *Mardi 25 Décembre.* — Bureaux à 5 h. 1/4. Rideau à 6 heures. — Représentation extraordinaire : MONTE-CRISTO, drame en 5 actes et 10 tableaux, par MM. A. Dumas et A. Maquet. — LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT, opéra comique en 3 actes par MM. Ferrier et J. Frével, musique de M. L. Verney.

Prix des places ordinaire. — Ce spectacle étant spécialement offert aux dames, à l'occasion de la fête de Noël, une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une seule place.

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages expédiés isolément.

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires. — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilog. on ajoute 5 centimes par 50 grammes ou fraction.

Dimensions des papiers d'affaires. — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc recevoir à l'affranchissement sous la seule condition de poids, des papiers d'affaires, *quelle qu'en soit la longueur.*

Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes.

Prolongation de la vie humaine et bonne santé à tout âge, voilà ce que procure un remède bien connu et que l'on ne fait qu'imiter quand on ne le contrefait pas. Ce sont les *Véritables grains de Santé du Dr Franck* (étiquette en 4 couleurs), 1 fr. 50 la 1/2 boîte. 18495d

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, **2, rue de la Gare.** ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le **Crédit Lyonnais** ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

HERNIE cette terrible infirmité n'est plus incurable, 2 MÉDAILLES D'OR ont été décernées à M. RAMOGNINO, qui a obtenu des milliers de guérisons et qui, par humanité, envoie ses conseils gratuitement. *Preuves de Guérisons:* ont été guéris, Leroux, instituteur à Bourg-Baudoin, d'une hernie de 15 ans; Feraud, garde du pont de Cadenet, d'une de 16 ans; Barrière, rue Fort-Sanctuaire, 52, à Marseille, d'une de 8 ans; Brumpt, rue Marvate, 10, à Lyon, d'une de 34 ans; Fillet, forgeron, à Nieul-les-Saintes (Ch.-Inf.), d'une de 14 ans; Pigeaureaud, à la Girandière (I.-et-Ch.) d'une de 15 ans, etc.—Ecrire à M. RAMOGNINO, *Dr de l'Institut Humanitaire, à Marseille.* 18211

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES FILATURES, ETC.)

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moise Broux**, rue Latérale, 2, coin de la rue Neuve-de-Roubaix, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nickelage à façon. 530

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard**, 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

César Deschamps, constructeur et fondeur, breveté s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, pièces détachées pour tissage, spécialité d'armures mécaniques dites à tisser avec crochets simples et doubles. Nouvelle armure à 4 crochets remplaçant tous les excentriques. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Liquide anti mite infaillible, incolore, pour la destruction des vers et autres insectes, dans les étoffes de laine, les canettes, les bobines à conserver en caisse, au moyen du Pulvérisateur. Produit spécial. *Palmo-Colle* pour encollage à la fécule. — S'adresser à M. **Léon Duthoit.** 538

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s. g. d. g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17